

Le petit journal de la CFTC MAE

n° 19- Novembre 2021

Développement de l'apprentissage : une bonne nouvelle générale !

Indiquée en conseil des ministres le 24 novembre, accueillir près de 15 000 apprentis dans la fonction publique d'État en 2022 est une ambition phare. Modeste par rapport au secteur privé, ce rattrapage en cours est salué par notre syndicat attaché aux valeurs de transmission. Pour être incitatif, les concours devraient être aménagés pour favoriser l'accès des apprentis aux emplois titulaires. D'autres mesures vont être déployées : davantage de visibilité des offres d'apprentissage, dématérialisation de la passation des contrats et meilleure prise en charge des frais des apprentis (transports, restauration, complémentaire santé). Il a été aussi annoncé la création d'une allocation de 500 euros, dès le 1er janvier 2022, pour les agents exerçant les fonctions de maître d'apprentissage pour "valoriser" cette mission au sein de l'État et faire augmenter leur nombre. Un décret est prévu pour cette allocation qui concerne une dizaine de milliers de maîtres d'apprentissage. Vous avez des idées pour développer l'apprentissage au sein du MAA ou chez un des opérateurs ? N'hésitez pas à nous en informer, nous ferons le relai auprès de l'Administration. cftc@agriculture.gouv.fr

Un code unique de la fonction publique : résultat de la LTFP

Toujours au conseil des ministres du 24 novembre, il a été présenté l'ordonnance portant codification de la partie législative du code général de la fonction publique. Le droit de la fonction publique aura désormais son code. Le projet de code a abouti après de nombreuses tentatives et rassemblera, à droit constant, l'ensemble des dispositions statutaires générales relatives aux trois versants (loi du 13 juillet 1983, dite "Le Pors", portant droits et obligations des fonctionnaires et les lois du 11 janvier 1984, 26 janvier 1984 et 9 janvier 1986 relatives respectivement à la fonction publique de l'État, à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière) mais aussi à des dispositions plus récentes. L'ordonnance reprend le droit applicable aux trois versants, fusionnant les dispositions lorsqu'elles sont identiques et maintenant les spécificités de chacun des versants lorsqu'elles existent. Faciliter les passerelles entre les administrations...voilà l'enjeu de ce code unique.

Assemblée générale de la Préfon : notre syndicat au rendez-vous

La Préfon est une association française, créée en 1964 par quatre fédérations syndicales de fonctionnaires (CFTC, CFDT, CGC, FO) et une association de hauts fonctionnaires. Le régime Préfon-Retraite lancé en 1967 est un régime de retraite complémentaire facultatif par capitalisation mutualisée. Il donne droit en contrepartie de cotisations effectuées au cours de la période d'activité au versement d'une prestation de retraite. Depuis le 1er décembre 2019, Préfon-Retraite est un PER individuel dédié aux agents titulaires et contractuels de la fonction publique, aux anciens agents publics et aux conjoints d'affiliés. Ce régime assurantiel en points a une rente garantie et offre désormais la possibilité de sortir en capital ou en mixant rente et capital. Notre syndicat était représenté à l'assemblée générale de la Préfon le 26 novembre et devrait organiser une rencontre ces prochains mois avec les agents qui seraient intéressés car la réforme des retraites inquiète. Pour toute information sur l'intérêt de cotiser à la Préfon, prenez contact avec notre vice-présidente sandrine.chevillon@odeadom.fr.

Une référente Égalité/Diversité très active

Christelle Verbard en poste à la DAAF de la Réunion est actuellement référente Égalité/Diversité sur ce territoire. Très active et excellente communicante, son action fait écho nationalement. Elle vient de mener une action auprès des cadres. Le bilan qu'elle a dressé est publié sur notre site internet. Elle continue sa mission prochainement avec une formation intitulée "coups de théâtre contre le sexisme". Notons plus généralement que les activités autour de l'Égalité/Diversité commencent à porter leur fruit. On observe ainsi une légère réduction des inégalités salariales entre les sexes dans la fonction publique, décrite ininterrompue depuis 2013. Si vous avez besoin d'information ou de porter une interrogation sur ce sujet, contactez notre référente par mail : christelle.verbard@agriculture.gouv.fr.

A bientôt !

Les membres du bureau CFTC MAE